



## Union de luttes des syndicats CGT des Unions Locales CGT du Bassin Minier Ouest du Pas-de-Calais

[congrescgtud62@gmail.com](mailto:congrescgtud62@gmail.com)

30 mai 2014

« *Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un seul pas.* »

### Contribution CGT au Congrès de la CGT du Pas-de-Calais.

Beaucoup de camarades se sont interrogés sur notre silence et sur le refus de nous impliquer dans ce congrès 2014 de l'UD CGT du Pas-de-Calais. Donc, si ceci est une expression tardive, elle est libre et surtout issue de nos débats entre syndicalistes de la CGT, elle est la contribution de celles et ceux qui ont été affublés du terme « *gauchistes politisés* » par des opportunistes, alors qu'aucun d'entre eux n'est élu politiquement. En effet, nous pensons qu'il est important de participer aux débats, même de loin, car nous pensons qu'il est important d'éclairer la situation pour toujours rappeler

que la lutte des classes, le capitalisme et l'impérialisme ne sont pas des sujets réservés aux élites syndicales ni à la fine fleur de la politique politicienne. La CGT est bien un outil des travailleurs pour les intérêts de notre classe sociale antagonique à la classe capitaliste et bourgeoise qui nous asservit et nous manipule, les syndiqués-es CGT ne doivent pas être les soldats d'une armée mexicaine ou rester l'arme au pied quand l'ennemi attaque de toutes parts dans la pratique et dans l'idéologie.

#### 1] Introduction

Du 3 au 5 juin 2014, aura lieu à Calais, le congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT du Pas-de-Calais.

Ce congrès sera peut-être le dernier puisque le gouvernement a décidé une réforme territoriale pour satisfaire les demandes réactionnaires qui impliquent la suppression des départements au profit d'un nombre de régions réduit à 11 et la mise en place de mégapoles qui regrouperont des dizaines de municipalités et des centaines de milliers d'habitants.

Cette réforme territoriale touchera donc directement le syndicalisme et donc le fonctionnement historique de la CGT, d'où l'adoption en 2013 des nouveaux statuts de la CGT qui prévoit les incidences de cette réforme, sur nos UD, UL et US...

Mais cette réforme territoriale aura de fait des incidences à venir sur le syndicalisme confédéré dans une nation, donc sur nos droits nationaux, sur les statuts et les conventions collectives, sur la péréquation tarifaire et sur les salaires notamment sur le Smic.

Outre le redécoupage en zones géopolitiques, comme c'est déjà le cas en Allemagne avec les « landers » et dans plusieurs pays de l'Europe, qui scinderont l'Etat-Nation donc qui scinderont les droits des travailleurs, c'est notre histoire même qui est menacée, c'est l'histoire des 120 ans de la CGT qui risque de partir dans les oubliettes.

Les conquêtes syndicales issues des luttes des travailleurs et de la classe ouvrière en France ont servi d'exemples et de point d'appui à de nombreux peuples, comme ce fût le cas avec la révolution de 1789, de la Commune de Paris en 1871 voire de la grève insurrectionnelle des mineurs de charbon en 1941.

Le gouvernement et la réaction, ont trouvé là le moyen de juguler les luttes nationales et internationalistes, en coupant les pays en morceaux pour mettre en lambeaux tous les droits, les acquis et les conquis qui ici, de Marseille à Dunkerque, de Strasbourg à Bayonne, de Lyon à Brest... sont identiques.

C'est le retour des duchés, des comtés et des baronnies, qui nous préparent un bond en arrière de 220 ans avec une différence de taille, puisque les multinationales auront remplacé le roi...D'ailleurs le traité Transatlantique qui sera adopté et signé entre l'Europe et les USA, malgré des réticences et des résistances, est l'aboutissement ultime de ce redécoupage géopolitique de notre pays.

Et la cerise réactionnaire sur le gâteau impérialiste, sera la mise en place des tribunaux d'arbitrage qui veilleront à supprimer toutes les oppositions potentielles aux articles et alinéas de ce traité...

Tout ceci est l'antithèse à cette phrase de Friedrich Engels, co-auteur avec Marx du Capital « *Abolissez l'exploitation de l'homme par l'homme et vous abolirez l'exploitation d'une nation par une autre nation* »

Alors, rappelons-nous des paroles de Manuel Barroso qui donnait des ordres à John Monks afin que la CES jugule toutes les oppositions syndicales... « *L'austérité ou le fascisme* » et celle de Karl Marx « *L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes* »

Les nationaux-chauvinistes, incarnés par l'extrême-droite xénophobe et raciste, feront leur gras sur cette politique qui nous mène dans une catastrophe et au chaos, l'Europe ayant déjà prévu que 75% des travailleurs européens auront un emploi en 2020 sans toutefois parler de leur situation en termes de droits et de salaires, donc mathématiquement, 25% seront sans travail. « *Pour les travailleurs, la lutte antifasciste et antiraciste fait partie intégrante des luttes ouvrières, car le racisme et le fascisme appartiennent à la stratégie patronale visant à diviser les travailleurs et à les mettre en concurrence et à détruire leur syndicat* »

Aussi, comme ce congrès CGT se passe à Calais, chacun doit connaître l'histoire des Bourgeois de Calais qui furent sacrifiés pour sauver la ville, car aujourd'hui c'est bien des pans entiers de notre histoire syndicale CGT, donc l'histoire séculaire de la lutte des travailleurs, qui risquent d'être sacrifiés pour servir les intérêts d'une minorité, et ce sacrifice se fera sur un autel sanglant incarné par un capitalisme puissant qui met le pays, le continent et le monde à ses genoux et à genou.

## 2] Sur le déroulement du congrès

Pour commencer, nous rappelons à votre souvenir, comment se sont déroulés le congrès de 2009 à Boulogne avec les consignes de raturages massifs, puis celui de Lens de 2011 avec une salle vide et une Commission Exécutive qui a été élue, sans qu'elle soit complexée, par 23% des syndiqués CGT du département du Pas-de-Calais.

La rupture constatée avec une partie de la base lors congrès de Lens n'a pas pour autant remis en cause le fonctionnement de l'UD CGT 62 et n'a pas perturbé la poignée de militants élus minoritairement. En effet, en provoquant volontairement cette situation par l'emploi du sectarisme, du corporatisme et de l'antidémocratie, ils ont réussi à se débarrasser d'une contestation gênante, notamment venue des syndicats ouvriers.

Aujourd'hui, cette opposition à une ligne réformiste existe toujours, même si elle s'est géographiquement, mais normalement, déplacée vers une zone gravement touchée par des taux de chômage allant jusqu'à 20% de moyenne et par des fermetures effectives ou annoncées d'entreprises.

Dans le film les Chtis, le receveur des postes demande de quoi est composée la fricadelle, la réponse du postier est « tout le monde sait ce qu'il y a dedans mais personne ne le dit ». Et bien à la CGT c'est identique, notamment dans notre département « tout le monde constate des dysfonctionnements, des problèmes de démocratie et de transparence, mais personne n'ose ouvertement les dénoncer ».

Est-ce une crainte d'être mis en porte-à-faux, est-ce une crainte de voir des mandats non renouvelés, est-ce une volonté pour éviter l'affrontement...? Seuls les membres du congrès, notamment les plus inquiets, peuvent s'exprimer sur ce sujet en portant le débat à la hauteur de l'enjeu.

Mais, une chose reste essentielle, celle du bilan des dernières années, ainsi qu'une autre, la perspective d'avenir de notre syndicats, de nos structures et de nos syndiqués-es. En effet, ce congrès marque une rupture avec les syndiqués, notamment des TPE, souvent isolés-es mais qui désormais doivent être rattachés à un syndicat (résolution 4 du 49<sup>ème</sup> congrès), lequel pouvant être complètement éloigné d'un point de vue professionnelle.

Un travailleur venant à l'UL pour se syndiquer, peut n'avoir aucune connaissance de son syndicat de rattachement, car il est au bon vouloir de celui qui syndique ce salarié. C'est là une manière tronquée mais possible de faire gonfler le nombre d'adhérents de certains syndicats en y attachant des salariés qui n'ont rien en commun avec ces syndicats, et s'il n'y a aucun contrôle possible, cela permet d'utiliser des voix dans les congrès sans même que le syndiqué isolé soit mis au courant.

Cela a été rendu possible par la consigne de la confédération aux fédérations, de ne plus envoyer de timbres aux Unions Locales, c'est une manière d'épuiser les structures interprofessionnelles de proximité, qui n'ont plus qu'un rôle d'assistante sociale ou juridique. Et il en est de même avec les stages de formations payantes, des ULs ayant été menacées par la structure syndicale et des patrons.

Toutes ces manœuvres, à caractère électoraliste, nuisent à la transparence et au bon fonctionnement de notre indispensable Union Départementale, donc d'une manière elles nuisent à la démocratie syndicale de ce congrès, ce qui a fait dire à des camarades « à quoi bon de m'y rendre, c'est loin, cher et c'est fait d'avance ». Il est donc important d'examiner à la loupe, les documents qui ont été envoyés aux syndicats pour préparer ce 51<sup>ème</sup> Congrès de Calais.

### **3] Sur les documents reçus**

Dans le document intitulé « rôle et fonctionnement de l'UD », il est écrit dans le 2<sup>ème</sup> paragraphe, qu'un membre élu à la nouvelle CE « ne représentera ni son syndicat, ni son UL de rattachement, ni sa profession... » Cela sous-entend que cet élu de la CE sera un dirigeant autonome qui sera un dirigeant à part entière de l'UD et n'aura aucun compte à rendre ni à son syndicat, ni à son UL de rattachement, ni à sa profession, on aura donc une CE de militants autonomes qui n'auront de compte à rendre qu'au bureau de l'UD, à l'UR et à la Confédération.

Aussi, on comprend mieux les raisons qui font que pour ce 51<sup>ème</sup> congrès, l'UD n'a demandé aucune justification aux ULs sur l'engagement interprofessionnel et collectif des candidats à la prochaine Commission Exécutive, car le candidat doit répondre à des critères de sélection qui sont peu compatibles avec la réalité syndicale, notamment dans le secteur privé.

Dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe, le critère de sélection s'aiguise un peu plus quand il est écrit que le candidat élu devra respecter une assiduité et mener une activité départementale de tous les instants. Cela sous-entend que le candidat doit être disponible uniquement pour l'UD et être un bon soldat obéissant à un bureau, puisqu'il-elle n'a aucun compte à rendre, ni à son syndicat, ni à son UL de rattachement, ni à sa profession, mais qu'il-elle doit faire allégeance à l'UD et ses « chefs ».

Ensuite viennent les critères qui font la sélection définitive : parité, jeunes, diversités professionnelles... mais si le candidat n'a aucun compte à rendre ni à son syndicat, ni à son UL de rattachement, ni à sa profession... « *le syndicat doit créer les conditions nécessaires pour que le camarade ait les moyens pour assumer son mandat en temps et en disposition* » ...

Exit les candidats des petits syndicats notamment du privé, exit les candidats potentiels des syndicats du public qui ne seraient pas toujours en accord avec leurs responsables. Et pour paraître honnête et statutaire, on rappelle la Charte de la Vie Syndicale du 47<sup>ème</sup> congrès confédéral qui fait apparaître une rotation des responsables alors que certains candidats sont quasi permanents à vie de notre Union Départementale, et une volonté de jeunisme alors que le mélange entre anciens ayant de l'expérience et jeunes qui sont l'avenir, est une nécessité.

Mais il est rappelé, que les déplacements des délégués sont pris en charge par les syndicats, ainsi que les heures en cas de perte de salaire... et que ce rendez-vous est une étape fraternelle et démocratique pour la vie syndicale départementale.

### **3a) Sur la modification des statuts**

Deux modifications sont à noter. L'article 5 concernant les UL et l'article 11 concernant la Trésorerie.

Si l'article 11 répond à un impératif fiscal lié à la loi de 1998, l'article 5 devrait interpeler les congressistes de par sa propre écriture, qui est très floue et surtout non démocratique : « l'UD définit les périmètres des UL »

Examinons cette annexe aux statuts de la Confédération adoptée lors du 50<sup>ème</sup> Congrès de mars 2013 :

#### **« Règles de vie Annexe adoptée par le 50e Congrès - 18- 22 mars 2013 » alinéa 2-2 : La dimension interprofessionnelle de la CGT (<http://www.cgt.fr/Les-statuts-de-la-CGT.html>)**

*Celle-ci ne peut exister que par une mise en commun des droits, des moyens et des énergies militantes existant au sein de chaque syndicat.*

*Tous les syndicats de la CGT doivent concourir en permanence à cette dimension interprofessionnelle :*

- au sein de leur propre activité revendicative ;*
- en constituant et en participant à la vie des structures interprofessionnelles dans chaque territoire en veillant à ce que celles-ci disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement ;*

- en contribuant à l'émergence de revendications interprofessionnelles dans les territoires ;*
- en participant au déploiement et au renforcement de la CGT dans les secteurs professionnels ou géographiques où elle n'est pas ou insuffisamment implantée. Les fédérations et les unions départementales doivent en créer les conditions. De même, les structures territoriales union départementales et unions locales doivent également contribuer au lien indispensable entre les syndicats, les sections syndicales et leur fédération.*

## **Et que stipule le document d'orientation adopté en mars 2013 à ce sujet.**

La prise en compte des enjeux territoriaux est devenue un enjeu majeur pour toute la CGT. C'est une responsabilité partagée par toutes les organisations CGT.

Pourquoi parler de territoires ? D'abord parce que le périmètre d'action syndicale ne correspond pas toujours aux frontières administratives, ensuite parce que la CGT s'intéresse plus aux relations entre territoires qu'à la défense d'un échelon géographique ou administratif particulier.

L'enjeu est de mettre en œuvre une démarche syndicale offensive, à partir des réalités les plus concrètes et les plus locales en intégrant les enjeux industriels, d'aménagement du territoire et de services publics à taille humaine et de proximité.

Nous l'avons d'ailleurs identifié lors du 49<sup>e</sup> congrès : l'émergence du fait régional est incontestable.

La montée en puissance des régions d'un point de vue économique, social, politique et institutionnel se fait sans que s'exerce réellement la « vie démocratique régionale » : peu de place est accordée aux acteurs citoyens et sociaux !

Les évolutions institutionnelles – décentralisation, révision générale des politiques publiques, loi « hôpital, patients, santé, territoires », réforme des collectivités – ont redistribué les cartes des responsabilités et des compétences. De nombreux services publics (énergie, transport, communication...) assurant la solidarité entre les populations, sont menacés de démantèlement en particulier une fois territorialisés.

Les choix d'organisation et d'investissement des grands groupes façonnent la répartition des activités productives et des emplois, accentuent la concentration des emplois dans les métropoles régionales.

Ainsi des mouvements multiples modifient en profondeur le tissu économique et social et nous confrontent à de nouveaux défis de syndicalisation et d'organisation dans les territoires.

Certaines compétences de l'État sont désormais exercées par des collectivités locales tandis que progressent la régionalisation et la métropolisation. Il nous faut faire un bilan de ces évolutions, leurs conséquences sur

la vie et la santé des salarié-e-s au et hors travail pour informer, intervenir et combattre la montée de la concurrence entre les territoires qui laisse au bord de la route des populations entières.

C'est pourquoi, par exemple, l'éducation et en particulier la formation professionnelle sont, dans la période actuelle, un champ revendicatif majeur pour la CGT.

La décentralisation peut être un outil au service de l'intérêt général, mais cela nécessite quatre conditions : qu'elle serve un projet économique et social ambitieux ; qu'elle vise et s'appuie sur une conception renforcée de la démocratie ; qu'elle assure un développement équilibré et solidaire des territoires ; qu'elle repose sur une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité, et pôle financier public.

Les « territoires » sont aussi des lieux d'expression de revendications fortes pour « bien vivre, bien travailler et bien vieillir ».

La CGT a la responsabilité de s'intéresser à ce croisement entre « ce qui bouge » et « ce qui doit bouger ». Parler et s'intéresser aux territoires obligent donc à identifier finement et dans le même temps les logiques à l'œuvre et les besoins des salarié-e-s. Cela oblige aussi à s'ouvrir aux acteurs économiques et sociaux et intervenir dans les nouveaux lieux de la démocratie sociale... ou d'en exiger la création, assortis de droits nouveaux pour les salarié-e-s.

Il nous appartient de peser pour imposer des choix profitables aux salarié-e-s et à leurs familles. La dimension territoriale doit permettre de construire des ambitions revendicatives en territoires, de travailler leur cohérence nationale et leurs articulations avec les exigences professionnelles.

Il s'agit d'être plus efficaces dans nos interventions dans les entreprises et les services publics ainsi qu'en direction des décideurs publics, de lutter contre la mise en concurrence des territoires et le morcellement des politiques publiques, et de travailler à l'équilibre du développement du pays. Tout cela nécessite que nos organisations interprofessionnelles et professionnelles en territoire tissent une activité syndicale toujours mieux confédéralisée.

Depuis sa création et son congrès fondateur en 1906, la CGT s'est appuyée historiquement sur ses propres structures pour développer les luttes et œuvrer pour gagner les revendications collectives à l'échelon local, qui est le centre d'un cercle qui s'agrandit.

La dernière grande lutte collective et interprofessionnelle en 2010 contre la réforme des retraites, a démontré la capacité des Unions Locales de fédérer les travailleurs.

On peut comprendre la volonté des instances confédérales de reconsidérer les périmètres des Unions Locales, mais cela doit venir de la volonté des syndicats eux-mêmes. Qui d'autres que les syndicats peuvent définir ensemble et selon leurs intérêts pour défendre leurs revendications, le périmètre de leur Union Locale qui est l'Union Locale des Syndicats, donc de fait un lieu militant de la CGT interprofessionnelle.

En effet, une instance telle qu'une commission exécutive, soit elle élue démocratiquement dans un congrès, et qui écrit dans ses documents « *qu'un membre de la CE ne représentera ni son syndicat, ni son UL de rattachement, ni sa profession...* » **ne peut pas modifier un périmètre d'Union Locale sans avoir au préalable consulté les syndicats du dit territoire ni les instances de direction souveraine d'une Union Locale ou de plusieurs Unions Locales.** Il en va de l'intérêt des syndicats, des syndiqués, des futurs syndiqués, des luttes des salariés, et surtout de la démocratie syndicale qui doit s'exercer de bas en haut et de haut en bas.

Les Unions Locales n'ont pas été implantées par hasard par un coup de crayon, elles sont au cœur des bassins industriels et d'emplois, et des administrations, elles sont le premier maillon de l'action interprofessionnelle de proximité et savent jauger la situation plus que d'autres.

**Toute ingérence statutaire dans la vie des Unions Locales, sans débat ni consultation démocratique des syndicats, serait mettre un frein à l'activité interprofessionnelle d'un territoire, donc serait de fait mettre un frein à la syndicalisation** et aux demandes incessantes des salariés en proie à un despotisme patronal autant dans les multinationales, que dans les PME-TPE et services publics.

**Aussi, rappelons ce que stipule l'article 14 des statuts confédéraux :**

- **Les unions locales sont constituées par les syndicats et sections syndicales relevant d'une même zone géographique. Au sein d'un département, les zones géographiques des unions locales sont définies ou modifiées par le congrès ou le comité général de l'union départementale.**

Une même union locale peut couvrir des zones géographiques contiguës de plusieurs départements, par décision concertée des unions départementales concernées.

Le syndicat rayonnant sur le territoire de plusieurs unions locales participe à la vie syndicale et acquitte cotisation aux unions locales concernées pour le nombre de syndiqués relevant de chacune d'elles, le cas échéant par l'intermédiaire de ses sections syndicales, conformément à l'annexe financière.

**L'union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT dans son secteur. Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble.**

Elle développe les solidarités entre tous les salariés, de toutes générations, ayant ou non un emploi, un logement, des droits sociaux. Elle donne au déploiement de la CGT toute l'ampleur nécessaire sur son territoire.

Elle contribue à la création et au développement des organisations syndicales nouvelles parmi les salariés actifs, retraités et privés d'emploi.

Elle permet l'accueil et l'organisation temporaire des syndiqués isolés, en liaison avec les syndicats concernés, fédérations et unions départementales, qui veillent en permanence à la construction et aux moyens de fonctionnement, humains et matériels des unions locales.

### 3b) Sur le document d'orientation

Un document d'orientation est important, il est le fil conducteur de l'action syndicale du département pour les trois prochaines années. Il est donc important d'en avoir une analyse de fond qui peut être critique, mais qui sert aux intérêts de la démocratie syndicale et à l'éclairage des militants. Ce document d'orientation s'appuie sur plusieurs thèmes, résolutions et questionnements pertinents.

#### Réécriture.

##### *A) Éléments de contexte.*

- 1) Depuis notre dernier congrès en 2011, la grave crise systémique du capitalisme liée à ses propres contradictions et à ses concurrences se sont aggravées avec la financiarisation.*
- 2) Dans le Pas-de-Calais et la région, en France et en Europe, la crise bat son plein, 370 000 chômeurs dans la région, plus de 5 millions en France et plus de 25 millions en Europe sont sans emploi. Nous vivons une grave crise industrielle, le patronat et les financiers cherchant à réduire les coûts de productions, celles-ci sont restructurées, réorganisées et souvent délocalisées vers des pays à bas coût où les droits sociaux sont au minima et parfois inexistantes.*
- 3) Il y a 60 ans, on nous promettait une Europe de la paix et de la prospérité, aujourd'hui c'est une Europe de la guerre sociale, du chômage et de la misère récurrente. Du capitalisme des années d'après-guerre, nous sommes passés dans l'ultralibéralisme qui détruit pas à pas avec une violence inouïe des années de conquêtes sociales et de droits arrachés par les luttes des travailleurs.*
- 4) La lutte des classes n'a jamais été aussi aiguisée et des pans entiers de l'industrie sont aujourd'hui bradés et vendus au plus offrant. La pauvreté s'est installée alors que la France est encore la 5<sup>ème</sup> puissance économique du monde, une place qu'elle conserve uniquement grâce à sa puissance militaire.*
- 5) L'Europe de la paix et de la prospérité est une création impérialiste destinée à lamener les droits nationaux des peuples et à affaiblir la souveraineté des nations. Force est de constater que la politique française s'adapte aux demandes et exigences de l'Europe, le but étant de diminuer les coûts de production pour répondre aux exigences sans cesse croissantes et sans limite des actionnaires, des multinationales et fonds d'investissement.*
- 6) Le chômage est un fléau, pourtant les gouvernements obligent les salariés à travailler plus longtemps en invoquant l'augmentation de la durée de la vie. Pendant ce temps, près de 40% de notre jeunesse est sans emploi ou dans des emplois précaires.*
- 7) Les conditions de travail ne cessent de se dégrader au nom de la compétitivité, et la flexibilisation des horaires, la mobilité géographique, le gel des salaires, les emplois précaires voire journaliers...ont pourtant été acceptés par l'accord ANI signé entre patronat et syndicats jaunes et minoritaires, qui s'est transposé dans une Loi dites de sécurisation des emplois et des parcours professionnels. Le gouvernement actuel*

*s'emploie à réduire la dette du pays, en rabotant partout où il le peut. Il nous dit que la sécurité sociale est un gouffre financier, que l'Etat est surendetté, qu'il y a trop de bureaucratie... mais dans le même temps, en baissant les cotisations sociales, il fait des cadeaux de plusieurs milliards supplémentaires au patronat, et tend la perche aux investisseurs qui attendent depuis des années la privatisation des services publics.*

- 8) Mais les travailleurs, les salariés, le Peuple ne cessent de s'enfoncer dans un borbier, au point qu'ils ne croient plus dans la politique ni même dans le syndicalisme, et qu'ils se tournent vers les populistes d'extrême-droite qui se sont habilement accaparés de la situation après une campagne médiatiquement orchestrée qui les a dédiables.*
- 9) Les récentes élections municipales et européennes démontrent que les travailleurs n'hésitent plus à montrer leur colère en votant pour l'extrême-droite pour faire comprendre que la droite et la gauche sont mis dans le même panier de crabes. Les 38% de votes FN dans le Pas-de-Calais équivalent à la montée de la misère et du chômage. La CGT se doit de combattre ce fléau fasciste qui ne porte pas son nom mais qui est un réel danger.*
- 10) La CGT a déployé des axes revendicatifs forts : salaire minima à 1700 euros, retraite à 60 ans, 55 ans pour les métiers qui usent prématurément les salariés, maintien des régimes spéciaux, droit au travail, à l'éducation et aux soins, au logement, lutte contre la pauvreté, contre le travail clandestin, pour la régularisation des sans-papiers et contre le racisme et la xénophobie...*
- 11) pourtant les salaires baissent et le Medef demande un Smic équivalent à la moitié (850 euros) de notre revendication de 1700 euros, les départs en retraite sont retardés et l'âge de départ repoussé, les régimes spéciaux sont attaqués, le droit au travail est bafoué, l'accès aux soins, à l'éducation et au logement est un parcours du combattant, la pauvreté a gagné 10 millions de travailleurs de notre classe sociale, le travail clandestin est devenu ordinaire avec les travailleurs détachés, les expulsions se sont intensifiées, et le racisme et la xénophobie ne cessent de progresser.*
- 12) Dans le même temps, le gouvernement a augmenté les prélèvements fiscaux directs et indirects quand les actionnaires n'ont jamais été aussi choyés, et il répond positivement à chaque demande du patronat qui est aujourd'hui vainqueur de la lutte entre les classes. A ceci, s'ajoute la réorganisation/restructuration de la nation pour répondre aux exigences de l'Europe, prétextant un « mille feuilles » administratif qui coûteraient trop cher et endetterait l'Etat.*

## **B) Notre syndicalisme**

- 13) La CGT ne peut plus affirmer et revendiquer une Europe sociale pour être dans la ligne de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), car cette construction européenne est impérialiste et elle vise à la construction des Etats-Unis d'Europe sur le modèle impérialiste et fédéral étasunien. En étant adhérente de la CES, la CGT est adhérente à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui s'est substituée à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) créée par la CIA, laquelle a participé à la mise en place de nombreux putschs militaires, notamment en Amérique Latine et Centrale mais aussi à la division de la CGT lors de la création de la CGT-FO.*
- 14) Nous vivons une crise de notre civilisation, elle est alimentée par l'inquiétude pour l'avenir, par le sentiment d'impuissance face à une machine à broyer, par un individualisme créée pour diviser, et des politiques d'austérité et de reculs sociaux.*



- 15) *La création du rapport de force ne peut se faire que sur la base de l'unité d'actions pour les revendications communes et collectives en partant des réalités de terrain, autant celles sur les lieux de travail que celles dans les quartiers populaires.*
- 16) *Ceci implique d'être au plus près des travailleurs pour que les militants CGT soient une avant-garde qui éclaire et émancipe, une avant-garde qui porte les revendications et les exigences des salariés mais aussi celles des retraités, des demandeurs d'emploi, de la jeunesse, des quartiers populaires.*
- 17) *La CGT doit se sortir des corporatismes tout en étant ancrée dans les entreprises et les bassins d'emplois, elle doit créer des unions de luttes par territoire, renforcées par des intersyndicales unitaires, interprofessionnelles et revendicatives, car les travailleurs quels qu'ils soient, y voient là une forme d'espoir face à une division des forces.*
- 18) *La répression antisyndicale doit être combattue afin de ne pas donner l'impression de se résigner, mais aussi pour attirer des nouveaux militants.*
- 19) *Le syndicalisme rassemblé a atteint ses limites, même si la direction confédérale insiste et persiste dans cette voie, dans nos entreprises, UL et US, nous constatons de nombreux échecs et souvent des trahisons.*
- 20) *Mais le syndicalisme européen n'est pas non plus la solution car il est une base idéologique qui renforce la compromission de classe à l'instar du syndicalisme allemand qui depuis 10 années, a perdu des centaines de milliers d'adhérents ou du syndicalisme des pays nordiques qui a fait du syndicalisme une machine dédiée à la cogestion capitaliste.*
- 21) *Le syndicalisme internationaliste ne peut être un groupement des syndicalismes de zones impérialistes mais il doit être un lieu de débats et de décisions au service des travailleurs de chaque nation contre la mondialisation de l'économie, du commerce et de l'industrie, les instruments du capitalisme qui se livre une concurrence non libre à cause des normes imposées et des dogmes politiques, et faussée par les énormes différences de droits et d'acquis des travailleurs.*

### C) Place des salariés, place des syndiqués, place des élus et mandatés.

- 22) *Le syndicalisme CGT ne peut être l'affaire d'une minorité de spécialistes ou d'experts.*
- 23) *La notion du Tous Ensemble doit inciter la CGT à être porteur des revendications et des aspirations des salariés.*
- 24) *La CGT ne peut, par son rôle historique, s'adapter au système capitaliste sous prétexte d'une modernisation de la vie syndicale, l'exploitation a certes changé mais elle reste l'exploitation de la force de travail d'une majorité par une minorité.*
- 25) *La place des industries est prépondérante quant à l'avenir des travailleurs du département, de la région et du pays, la CGT œuvre à la conservation du tissu industriel et à son développement.*
- 26) *Toutes nouvelles formes d'énergie exploitable doit être considérée, ainsi dans le Pas-de-Calais, l'exploitation de la force marée motrice sur la Côte d'Opale, du vent sur les hauts plateaux et celle du gaz de houille dans le Bassin Minier pourront inciter les industriels à ne plus délocaliser ou à créer de nouvelles usines, donc à réduire le chômage. Ceci implique une explication rationnelle quant à notre place dans l'exploitation de ces nouvelles énergies localement utilisables par l'industrie et qui sont une part importante des coûts donc de la sacrosainte compétitivité des entreprises mises en avant par le patronat et les réactionnaires conservateurs.*

- 27) *L'avenir social des travailleurs passe par le maintien des emplois et des services publics territoriaux, de santé et nationaux*
- 28) *La CGT œuvre à garantir des emplois pérennes et lutte contre les fermetures, les délocalisations et les privatisations.*
- 29) *La CGT met en avant, faute d'une loi qui interdit les licenciements boursiers, un mot d'ordre pour garantir les emplois quand ils sont menacés « nationalisation des entreprises qui licencient ou délocalisent, maintien de tous les services publics, renationalisation des entreprises privatisées »*
- 30) *La CGT œuvre à lutter contre les divisions en prônant l'unité de classe et de masse conformément à ses statuts.*
- 31) *La CGT lutte contre et réprime toutes les discriminations, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie, le sexisme, qui sont des symboles de la division et de l'entrisme fascisant au cœur même de notre classe sociale mais aussi de notre syndicat.*
- 32) *Pour cela, un pacte doit être créé sur la base de nos débats, il devra être signé par l'ensemble des élus et mandatés, et par les syndiqués de la CGT du Pas-de-Calais, mais aussi proposé aux salariés voire au patronat « entreprise ou service sans discrimination, racisme, xénophobie, antisémitisme, islamophobie, homophobie, sexisme »*

#### *D) Politique de syndicalisation*

- 33) *Avant chaque adhésion, nous devons nous assurer que le demandeur ne soit pas classé dans les catégories de l'article 31, afin d'éviter des moments douloureux quand on s'aperçoit de l'entrisme dans la CGT.*
- 34) *La syndicalisation doit être un acte sincère et non dogmatique.*
- 35) *Se syndiquer ne doit pas être une contrainte corporatiste mais un acte pour sortir de l'individualisme et du sentiment d'impuissance.*
- 36) *Acteur du syndicat, acteur de sa vie, acteur de sa classe sociale, pour créer l'unité nécessaire et lutter pour gagner les revendications, le salarié, le retraité et le sans-emploi qui se syndique doit avant tout être écouté.*
- 37) *Créer le plus grand nombre possible d'assemblées générales des salariés, syndiqués ou pas, soient-elles petites ou grandes, dans une grande salle ou dans le vestiaire, car écouter c'est être dans la réalité qui n'est pas toujours la vérité, mais qui permet de juger les contradictions et de les résoudre par l'explication et les débats collectifs.*
- 38) *Un salarié adhère au syndicat quand il est en phase avec les idées, les revendications, les propos, quand il est écouté...*
- 39) *La CGT n'est pas une association caritative ni une mutuelle. La CGT est un lieu où les salariés s'organisent collectivement et débattent sur leurs conditions et revendications, pour cela il y a donc nécessité d'une avant-garde qui ait de l'expérience, qui soit ouverte aux débats donc qui soit formée et informée, d'où le rôle important des tracts et des panneaux syndicats qui sont l'expression de la CGT.*
- 40) *La CGT agit aussi dans la population sur tous les thèmes de société, elle fait des diffusions de masse en se basant sur les réalités de la vie, loin des stratosphères politiciennes et patronales.*
- 41) *La CGT ne peut pas s'enfermer dans des corporatismes, le syndicalisme confédéré et fédéré doit partir des besoins et non pas des idéologies utopistes qui ne fédèrent pas les luttes.*
- 42) *La CGT agit là où elle est, avec ses forces, ses convictions, ses pratiques et ses expériences, elle cherche à rassembler et à créer l'unité la plus large pour passer à l'offensive.*

## E) Le syndicalisme retraité

43) *La vie syndicale ne s'arrête pas au départ à la retraite, toutefois il faut s'adapter à la situation du retraité. Nous ne sommes pas tous égaux au moment de la retraite tant financièrement que physiquement.*

## F) Les Unions Locales

44) *L'UL est une des pierres angulaires de notre édifice syndicale CGT.*

45) *L'UL est un lieu de proximité, d'organisations, de débats, d'informations, de cultures, de fraternité pour les syndiqués et les syndicats d'un territoire et les futurs syndiqués et syndicats.*

46) *La situation des UL est souvent au cœur des bassins d'activités et d'emplois.*

47) *La défense juridique des salariés est un maillon fort des Unions Locales qu'il est important de renforcer en établissant une charte juridique identique pour tout le département du Pas-de-Calais afin d'établir la syndicalisation et la continuité syndicale dans l'entreprise.*

48) *La formation doit aussi être renforcée dans les Unions Locales qui doivent avoir plus de moyens pour les mettre en place.*

49) *Les Unions Locales sont souveraines dans leurs décisions si celles-ci ne sont pas contraires aux statuts de la CGT.*

50) *Les Unions Locales sont la base du Tous Ensemble interprofessionnel et intergénérationnel, toute modification des périmètres doit être prise en partenariat avec les dirigeants des Unions Locales et avec les syndicats qui les composent. Si des fusions semblent nécessaires, il faut tenir compte des réalités et des proximités, ne tombons pas dans la cédétisation et le syndicalisme élitiste détaché des réalités des masses.*

## Nota

- Nous pensons que la résolution n°3 de l'article n°96 de la page 12 n'est pas adaptée à la démocratie syndicale quant à l'avenir des périmètres des Unions Locales et de leurs dispositions statutaires. En effet, nous ne pouvons passer sous silence l'ingérence et la menace perpétrée par un dirigeant de l'UD à l'encontre d'un dirigeant d'une UL « *je fais te faire exploser et faire exploser ton UL !* »

Dans un réel souci de démocratie et de continuité syndicale de proximité, nous proposons la résolution suivante à la place de la résolution n°3/page 12 du document d'orientation article n°96 :

**« Le Congrès décide de donner mandat à la Commission Exécutive de l'Union Départementale du Pas-de-Calais, pour travailler en lien étroit et fraternel, collectivement et démocratiquement, avec les dirigeants et les représentants des syndicats de chacune des Unions Locales du Département afin d'améliorer la qualité de la vie syndicale et l'accueil des syndiqués et futurs syndicats, afin d'être conformes aux aspirations de proximité des travailleurs et conformes avec les statuts de la CGT, pour trouver des solutions concertées, débattues et unanimes qui pourront aboutir à des fusions d'Unions Locales et des modifications de territoires »**

Bon congrès à toutes et tous

Salutations militantes et confraternelles.

*« Rien ne fait plus de mal aux travailleurs que la collaboration de classes. La lutte de classes, au contraire, est la base de l'unité, son motif le plus puissant. C'est pour la mener avec succès en rassemblant l'ensemble des travailleurs que fut fondée la CGT. Or la lutte de classes n'est pas une invention, c'est un fait. Il ne suffit pas de la nier pour qu'elle cesse : renoncer à la mener équivaut pour la classe ouvrière à se livrer pieds et poings liés à l'exploitation et à l'écrasement. » « La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! » Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT de 1982 à 1992.*